

**PSYCHOMOTRICIEN (ne)**

Nom établissement	<b>C.M.P.P. Henri Wallon</b>
Lieu de travail	<b>PERPIGNAN</b>
Type de contrat	<b>CDI</b>
Durée du travail	<b>MI-TEMPS</b>
Convention Collective	<b>CC 1966 + prime selon accords d'entreprise</b>
Poste à pourvoir	<b>29 AOUT 2026</b>

**1. Missions**

Le (la) psychomotricien(ne) au C.M.P.P. doit s'inscrire dans un travail d'équipe pluridisciplinaire. Il est attendu de savoir utiliser les outils bilan côtés, de rendre compte au Médecin des soins délivrés, et faire des propositions sur l'évolution des prises en charge, de réaliser des prises en charge individuelles ou de groupe, de pouvoir assurer un accompagnement parental et de conseils dans le domaine de psychomotricité.

**2. Diplôme exigé, souhaité**

- Diplôme d'Etat de Psychomotricien.
- Expérience professionnelle souhaitée.
- Connaissance du secteur médico-social souhaitée / appréciée.

**3. Permis de conduire requis**


- Oui

**4. Candidature à adresser**

**Avant le 30 JUIN 2026**

**Madame la Directrice  
du C.A.M.S.P. – C.M.P.P. – P.C.O.  
71 route du Moulin d'Orles  
66000 PERPIGNAN  
c.negre@adpep66.org  
m.villard@adpep66.org**

Le Directeur Général  
de l'A.D.P.E.P. 66



**Rémi BUSTO**

*La politique d'embauche de l'A.D.P.E.P. 66 vise à améliorer la représentation des personnes handicapées au sein des effectifs.*